



Association Burkinabè des Domaines Internet

VOTRE PARTENAIRE MULTI-ACTEURS DE PROMOTION DE L'INTERNET AU BURKINA FASO

PROCEDURE DE DEMANDE DE NOMS DE DOMAINE DE PREMIER NIVEAU « .BF »

Version 6.0 © ABDI – Mai 2023

PREAMBULE

Les différents objets d'une demande de noms de domaine de premier niveau « .bf » sont :

N°	CODE	OBJETS
1	ENR	Enregistrement ou création
2	REN	Renouvellement ou réabonnement
3	MOD	Modification ou changement de paramètres
4	GEL	Gel des opérations ou blocage d'actions
5	SUP	Suppression
6	TFR	Transfert ou changement d'agent d'enregistrement
7	TRA	Transmission ou changement de détenteur
8	SUS	Suspension ou désactivation
9	RET	Rétablissement ou activation

ETAPE 1 : IDENTIFICATION DU NOM DE DOMAINE

Il s'agit de déterminer le nom de domaine ou de réunir toutes les informations y relatives. Ces informations sont notamment :

- Le titulaire c'est-à-dire le détenteur ou propriétaire du nom de domaine ;
- La nature ou l'objet de la demande à formuler ;
- Les contacts responsables administratif du domaine ;
- Les contacts du responsable financier du domaine ;
- Les contacts du responsable technique du domaine.

ETAPE 2 : CHOIX D'UN AGENT D'ENREGISTREMENT

Le demandeur doit opérer ce choix exclusivement parmi les agents d'enregistrement accrédités pour le « .bf » et dont la liste est disponible à l'adresse suivante : <https://abdi.bf/registrars/>.

ETAPE 3 : IDENTIFICATION DE L'AGENT D'ENREGISTREMENT CHOISI



Association Burkinabè des Domaines Internet

VOTRE PARTENAIRE MULTI-ACTEURS DE PROMOTION DE L'INTERNET AU BURKINA FASO

Il s'agit de déterminer la dénomination et les contacts de cet Agent d'enregistrement.

ETAPE 4 : IDENTIFICATION DES SERVEURS DE NOM

Il s'agit de déterminer les adresses IP et noms de domaine complètement qualifiés (FQDN) des serveurs de nom devant héberger votre nom de domaine. Ces informations sont disponibles chez votre Agent d'enregistrement choisi. Cependant, certains demandeurs disposent eux-mêmes de serveurs de nom pour assurer en interne l'hébergement de leurs noms de domaine.

ETAPE 5 : REGROUPEMENT DES PICES ADMINISTRATIVES NECESSAIRES

En fonction du statut du demandeur et du nom de domaine demandé, les actes administratifs suivants doivent être fournis :

- Copie de l'acte de création de la structure demandeur (décret, arrêté ou décision de création ; acte d'immatriculation au registre du commerce ; acte d'immatriculation fiscale ; récépissé de reconnaissance ; etc.) ;
- Copie de l'acte de nomination ou de désignation de la personne autorisée à engager le demandeur ;
- Signature du formulaire de demande par la personne autorisée à engager le demandeur ou par toute autre personne bénéficiant d'une lettre de délégation de pouvoir ou d'une procuration signée par la personne autorisée à engager le demandeur ;
- Copie de la carte d'identité ou du passeport si le demandeur est une personne physique ;
- Preuve d'activité dans le domaine sectoriel s'il s'agit d'une demande qui concerne un domaine sectoriel (.gov.bf, .com.bf, .net.bf, .org.bf, .edu.bf, .univ.bf, .art.bf et .perso.bf) ;
- Copie de l'attestation de propriété industrielle si le domaine objet de la demande correspond à une marque déposée ou assimilée.

ETAPE 6 : REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE DEMANDE

Ce formulaire de demande est téléchargeable ou directement renseignable depuis le site web de l'Agent d'enregistrement que vous avez choisi.

ETAPE 7 : SOUMISSION DU FORMULAIRE DE DEMANDE



Association Burkinabè des Domaines Internet

VOTRE PARTENAIRE MULTI-ACTEURS DE PROMOTION DE L'INTERNET AU BURKINA FASO

Selon les procédures internet à l'Agent d'enregistrement que vous avez choisi, le formulaire renseigné est soit directement soumis en ligne, soit envoyé par email ou encore déposé dans ses locaux.

ETAPE 8 : FACTURATION ET PAIEMENT

Selon les procédures internet à l'Agent d'enregistrement que vous avez choisi, le paiement se fait par mobile money, en espèces, par chèque bancaire, par virement bancaire, par carte bancaire,

ETAPE 8 : TRAITEMENT DE LA DEMANDE ET ACTIVATION DU SERVICE

L'Agent d'enregistrement dispose d'au plus 48h00 pour activer le service demandé pour compter de la date de paiement de sa facture.

NB : L'Association Burkinabè des Domaines Internet (ABDI) et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) restent à votre disposition pour vous assurer un service de qualité auprès des bureaux d'enregistrement accrédités.